

Formations 2023-2024

"Apprendre, s'initier, se perfectionner aux savoir-faire de l'agriculture biologique"



La certification qualité a été délivrée au titre :
des actions de formation:

Le GAB72, c'est

Le GAB72 est l'**acteur majeur de l'agriculture biologique en Sarthe** tant pour les agriculteurs·trices que les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les organismes en lien avec l'agriculture.

L'association syndicale créée en 1994, par et pour les agriculteurs·trices bio sarthois·es, œuvre pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique locale, durable et équitable. Ainsi qu'**accompagner à l'installation-transmission les agriculteurs·trices de demain** et sensibiliser le grand public aux impacts positifs de cette méthode sur l'environnement et la santé.

Plus généralement, le GAB72 œuvre au soutien technique et organisationnel des agriculteurs·trices bio du territoire en faveur de projets de développement cohérents, durables et solidaires de la bio pour faire face aux défis environnementaux, climatiques, sociaux et économiques du département.

Notre travail se matérialise notamment par la **formation dispensée aux agriculteurs·trices, aux salarié·es agricoles, et aux porteurs·euses de projet agricole.**

Chaque année, nous élaborons un programme de formations à partir des attentes exprimées lors des précédentes formations par nos adhérents·es, et de la réflexion de notre équipe salariée au contact du terrain.

Nos formations sont l'occasion d'échanger entre pairs, mais aussi avec des techniciens·iennes expérimenté·e-s et des spécialistes reconnu·e-s, pour **acquérir et développer de nouvelles compétences alternatives et innovantes.**

Les formations présentées dans ce catalogue n'auront lieu que s'il y a un nombre suffisant de participant.e.s. Par conséquent, si vous êtes intéressé.e par une formation ou souhaitez des informations supplémentaires, merci de nous contacter.

Si vous avez un besoin sur une thématique n'apparaissant pas dans le catalogue, faites-le nous savoir, si d'autres personnes sont intéressées nous pourrions organiser une formation !

Nos formations sont certifiées qualité au titre des actions de formation via les référentiels Vivéa Qualiopi et Qualicert. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : action de formation.



Le GAB72 contribue à



Développer l'Agriculture Biologique en proposant des formations pour se perfectionner, des suivis techniques individuels, des accompagnements à l'installation-transmission, et des aides techniques à la structuration de filières.



Accompagner les porteurs-teuses de projets lors de réunions d'informations mensuelles sur **l'installation** en agriculture, les agriculteurs-trices en **conversion** et les agriculteurs-trices souhaitant **transmettre leur ferme**.



Permettre le partage d'expérience en intégrant un **réseau local et national** qui défend les valeurs de l'AB, se constituer en **groupes d'échanges pour faire évoluer ses pratiques**.



Sensibiliser le grand public à la Bio à travers des actions et des événements comme le **Printemps Bio**, et **favoriser la consommation de produits bio** avec le guide de vente directe "**Où manger bio en Sarthe ?**"



Accompagner le développement de la production et de la consommation des produits bio sur le territoire **en collaboration avec les collectivités locales** sur des missions de **restauration collective, accessibilité à l'alimentation, les circuits courts** ...



Défendre l'Agriculture Biologique auprès des pouvoirs publics pour faire valoir vos droits. Être représenté-es dans les instances régionales, nationales et européennes

Le GAB72 en quelques chiffres ...

- Création en 1994
- Nb adhérents producteurs-trices : + de 100
- Nb adhérents sympathisants-tes : 30
- CA : 10 administrateurs-trices de diverses productions
- Une équipe salariée de 6 personnes



Pourquoi adhérer ?

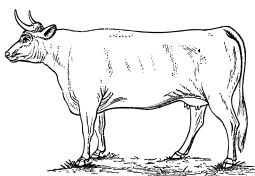
- Être conseillé-e techniquement et accompagné-e dans votre projet d'installation ou de conversion
- Développer vos circuits de vente
- Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, Panier Local, label FNAB, etc.)
- Valoriser votre ferme
- Rester informé-es
- Échanger entre agriculteur-rices
- Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs
- Contribuer à l'agriculture de demain



Le GAB72 vous accompagne



- **Agriculteurs-trices**
- **Porteurs-teuses d'un projet agricole**
- **Structures privées à activités agricoles (ex : associations ...)**



- Accompagnement dans l'installation-transmission d'une ferme
- Accompagnement à l'élaboration d'un projet alimentaire et agricole de territoire (PAAT)
- Action en faveur de la Restauration Hors Domicile (RHD)
- Accompagnement et animation au défi famille à alimentation positive (FAAP)
- Participation aux instances en lien avec l'agriculture (Agence de l'Eau, SAFER ...)



Établissements scolaires, association ... €



- Réunion collective d'information « Installation agricole »
- Suivi individuel pour comprendre votre projet €
- Diagnostic de site €
- Suivi technique individuel €
- Formations techniques €
- Groupes d'échanges de pratiques



Collectivités Territoriales €



- Sensibilisation et apports techniques dans les établissements scolaires agricoles
- Animation pédagogique pour les scolaires non agricole ou autre établissement accueillant du public (EHPAD, ESAT, centre social ...)
- Visite de fermes bio



Pour tout renseignement complémentaire sur nos prestations d'accompagnement individuel, merci de nous contacter au 02.43.28.00.22 ou contact@gab72.org

Le GAB72 et son réseau ...

Au national et régional



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Le seul réseau professionnel agricole
spécialisé en agriculture biologique.

Il représente et défend les droits des
payans·nes bio.

Il développe l'AB de manière
cohérente et durable.

FNAB

01.43.38.38.69

www.fnab.org



Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

L'association régionale des
producteurs·trices bio des Pays de la
Loire.

CAB Pays de la Loire

02.41.18.61.40

cab@biopaysdelaloire.fr

Au niveau départemental

CIVAM Bio 53

02.43.53.93.93

coordination@civambio53.fr



• Civam **BIO** 53 •
Les Agriculteurs **BIO** de la Mayenne

GAB44

02.40.79.46.57

accueil@gab44.org



• GAB 44 •
Les Agriculteurs **BIO** de Loire-Atlantique

GAB85

02.51.05.33.38

accueil@gab85.org



GAB85
Le Groupement d'Agriculture
BIO de Vendée



GAB72

GAB72

02.43.28.00.22

contact@gab72.org



GABBAnjou

02.41.37.19.39

contact@gabbanjou.org

On forme et on fait se rencontrer ... Pour avancer collectivement

Les groupes d'échanges

Les groupes d'échanges ont pour objectifs de :

- Partager des techniques, des constats,
- S'enrichir mutuellement de nouvelles pratiques, d'informations
- Avancer collectivement dans son ou ses domaines de production



Chaque groupe est constitué de 7 à 20 producteurs-trices et/ou porteurs-teuses de projet. C'est le GAB72 selon les besoins de chaque adhérents-tes qui met en place les groupes d'échanges. Les rencontres se font de manière ponctuelles ou régulières et les temps sont choisis collectivement pour convenir au maximum de participants-tes.

Le GAB72 souhaite faire perdurer ses groupes d'échanges d'une année sur l'autre et accueillir de nouveaux-velles participants-tes intéressés par les thématiques.

Les méthodes pédagogiques du GAB72



Les formations du GAB72 sont constituées d'apports théoriques, de méthodes didactiques, d'exercices pratiques et d'échanges entre les stagiaires.

Une partie des formations intègre l'utilisation d'outils numériques et des visites de ferme dans le but de rendre la théorie concrète. Les stagiaires repartent avec des supports pédagogiques complets et illustrés.

Nous invitons lors de nos formations à l'auto-évaluation des connaissances par le biais d'un questionnaire d'auto-évaluation.

Et nous vous accompagnons aussi à titre
individuel pour un suivi personnalisé.
Pour plus de renseignement, contactez-nous

Formation : Mode d'emploi



Je m'inscris !

L'inscription se fait auprès d'Aurore : administration@gab72.org ou 02.42.28.00.22.
Elle répondra à vos questions sur les financements de votre formation, les lieux de formation, etc ...

Pour toutes questions d'ordre technique, et de covoiturage, s'adresser au responsable de formation. Vous trouverez l'information directement sur la fiche de la formation souhaitée.

Toute inscription à une formation est soumise à l'adhésion au GAB72 ou à l'une des structures du réseau FNAB.



Je finance ma formation

Vous êtes	Prise en charge	Tarifs (1)
Agriculteurs-trices	Vivéa	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Ayant droits Vivéa (cotisant solidaire, conjoint collaborateur)	Vivéa	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur-euse d'un projet agricole en cours d'installation avec PPP	Vivéa	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur-euse d'un projet agricole en amont de l'élaboration d'un PPP	Pôle Emploi	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + Pôle Emploi : prise en charge de 30€ * / heures de formation
	Autofinancement	100 € * / jour de formation
Salarié-e agricole	OCAPIAT	180 € * / jour de formation
Agriculteur-trice en portage salariale	OCAPIAT	180 € * / jour de formation
	Pôle Emploi	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + Pôle Emploi : prise en charge de 30€ * / heures de formation
Salarié-e non agricole	OPCO	180 € * / jour de formation
Demandeur d'emploi	Pôle Emploi	50 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + Pôle Emploi : prise en charge de 30€ * / heures de formation
	Autofinancement	100 € * / jour de formation
Citoyen-ne	Autofinancement	100 € * / jour de formation

* Nos tarifs sont nets de taxes, LE GAB72 est non assujetti à la TVA (art 293b et 238c du CGI)

Le paiement de la formation se fait à la réception de la convention de formation ou à minima le premier jour de la formation par virement ou par chèque. En cas de difficultés de trésorerie, contactez Aurore pour convenir d'un échelonnement de paiement.

Pour les porteurs-euses de projet d'installation, les formations techniques du GAB72 sont éligibles au PPP, et finançables par vivéa si les formations sont inscrites au PPP.

A ce jour, nos formations ne sont pas éligibles au fond CPF.

Pour toutes questions supplémentaires sur le financement de votre formation, contactez-nous au 02.43.28.00.22.

Formation : Mode d'emploi



Plus d'informations sur les financements de votre formation.

Vos cotisations MSA participent à alimenter le fonds de formation VIVEA. Vous avez un crédit de fonds de formation de 3.000 € / année civile, ce qui représente environ 17 jours de formation. Consultez votre solde sur le site internet www.vivea.fr ou contactez les au 02.41.21.11.34 afin de vous assurer du montant de votre solde avant votre inscription.

- **Cas particulier Vivéa :**

- Cotisant solidaire à la MSA, vous pouvez bénéficier du fonds de formation Vivéa
- PPP : si une formation est inscrite à votre PPP comme étant obligatoire, vous pouvez bénéficier d'un financement Vivéa. Pour cela, nous vous demanderons de nous fournir des documents complémentaires pour la demande de prise en charge Vivéa (Attestation aux conditions d'éligibilité au financement Vivéa, la copie de l'engagement créateur/repreneur, la copie du PPP et un imprim écran du solde de votre compte CPF – chaque document devra être daté et signé de l'année en cours)
- Jeune installé-e : vous devez fournir l'attestation MSA de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation Vivéa avec code de sécurité)



Les opérateurs de compétences prennent en charge 45% de votre formation.



Soyez vigilant·e car il y a des délais administratifs à respecter pour que votre employeur demande la prise en charge de la formation (15 jours minimum en amont de la démarrage de la formation). A la réception de votre inscription, nous vous établirons un devis que votre employeur transmettra à OCAPIAT ou OPCO pour la demande de prise en charge.

Pour les agriculteurs·trices en portage salariale, il faudra vous adresser à la structure du portage salariale qui se chargera de faire les mêmes démarches qu'un employeur à votre place.

C'est à vous de vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi de vos droits et de l'avertir que la/les formations souhaitées s'inscrivent dans un parcours de retour à l'emploi, et donc nécessaires pour vous.



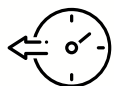
Il est conseillé de faire vos démarches bien en amont du démarrage de la formation car le calendrier des démarches administratifs Pole Emploi est strict et se fait en plusieurs étapes **(plus d'informations en annexe 3).**

Pour les personnes sans financement extérieur quel qu'il soit vous aurez à votre charge la formation à hauteur de 80€ net de taxes / jour de formation.



Pour les formations > à 1 jour de formation, nous pourrions prévoir un échelonnement de paiement en 2 ou 3 fois à la condition de nous faire un premier versement au démarrage de la formation, et de nous transmettre les autres versements sous forme de chèque avec dates d'encaissement prévues.

Formation : Mode d'emploi



En amont de la journée de formation

- Je **renvoie par mail la convention signée** au GAB72
- Je **fais un virement** du montant indiqué dans la convention reçue par mail (indiquer son nom dans l'intitulé du virement)



La journée de formation

- Je **me présente à l'heure** indiquée sur la convocation reçue par mail
- Je **viens équipé de mon smartphone pour :**
 - Compléter les auto-évaluations au démarrage et à la fin de la formation
 - Remplir l'enquête de satisfaction de la formation
- ***Si je n'ai pas envoyé ma convention et fait mon virement, je viens le premier jour de formation avec la convention signée et le chèque de règlement***



Informations pratiques



Les chef-fes d'entreprises au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** lorsqu'ils participent à une formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures / an. Les associé-es de sociétés de personnes et commerciales sont concernés par ce dispositif. La facture et le certificat de réalisation vous sera fourni pour le justifier.



Certaines de nos formations sont éligibles au PCAE et/ou Ecophyto. Cela est indiqué par la présence de ces logos sur la fiche formation.



Stationner dans l'avenue Georges Auric pour les formations ayant lieu à la Maison des Paysans. Le parking extérieur est exclusivement réservé aux équipes salariées.

Possibilité de venir en tram (terminus Université) ou **en bus 28** (arrêt Auric)



Le **service de remplacement** peut mettre à votre disposition un agent compétent dans divers domaine lorsque vous vous absentez pour vous former. Cette aide mobilisable peut atteindre 70€ / jour de formation. Plus de renseignement sur www.servicederemplacement.fr



Pour le **déjeuner**, vous pouvez venir avec votre repas à réchauffer, la Maison des paysans est équipée d'un micro-onde et vaisselle. Vous êtes responsable de laisser l'endroit propre après utilisation. Ou bien déjeuner à l'extérieur (cf. annexe 4 des possibilités à proximité)



Possibilité d'accueillir les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter en amont pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation.

Savoir lire la fiche formation



Date de la formation



Durée de la formation



Lieu de la formation



Personne cible de la formation



Pré-requis de compétences



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Objectif principal de la formation.

Programme :

- Détails en sous objectifs des points qui seront abordés durant la formation.

Responsable formation :

- Contact pour des informations sur le contenu de la formation

Intervenant :

-

Inscription :

- Contact pour s'inscrire et les questions sur les modes de financement de la formation

Les pictogrammes :



Nouvelle formation

Taux de satisfaction d'une formation reconduite



Les axes de formations



Maraichage



Transversal
(toute production)



Elevage



Grande culture

Sommaire des formations

	2023				2024						Page
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
Groupe d'échanges Caprin - Qualité du lait 	12/09										11
Géobiologie initiation 	21 et 28/09										12
Géobiologie perfectionnement		9 et 30									13
Commercialisation : prix de revient		26/10 et 09/11									14
Planification et rotations (22/11 : uniquement le matin)			9, 22 et 23								15
Préparation naturelles : purins, décoctions, macérations ... 			14 et 15								16
Légumes à forte valeur ajoutée				5 et 12							17
Commercialisation : prix de revient				14/12 et 11/01							18
Transformation de fruits en confiture 											19
Irrigation : installer son système					10 et 11						20
Ravageurs, auxiliaires et maladies					16				28/05		21
Transmission ferme 					23 et 30/01 06 et 13/02						22
Sol vivant : apports de matière organique					30 et 31						23
Irrigation : optimiser son système						01/02					24
Sol vivant : plan de fumure						06/02					25
Sol vivant : engrais vert et fertilisant sans intrant animal 						07/02					26
Microferme						Du 20 au 23					27
Commercialisation : les différentes stratégies de vente pour ma ferme 											28
Entretien du tracteur 											29
Ergonomie en agriculture 											30
Culture de petits fruits											31
Groupes d'échanges protéines											32



Groupe d'échanges Caprin : qualité du lait



Mardi 12 septembre 2023



7h



En Sarthe sur une ferme d'un·e participant·e



Eleveurs·euses caprins



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Adapter son système pour limiter les effets dû au dérèglement climatique sur la qualité du lait et la transformation fromagère.

Responsable formation :

- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Intervenant :

- Sabrina RAYMOND et Jérémie JOST, IDELE

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Présenter les indicateurs du changement climatique actuels et à venir sur le plan international, national et régional.
- Appréhender les effets du dérèglement climatique sur la qualité du lait et sur les schémas technologiques de la fabrication du fromage.
- Mettre en place des leviers techniques d'adaptation pour maîtriser la qualité physico-chimique des différents fromages.
- Mettre en place des leviers durables sur l'amélioration des équipements du laboratoire de transformations fromagère.

Géobiologie Initiation



Jeudi 21 et 28 septembre 2023



14h



En Sarthe sur une ferme d'un·e participant·e



Agriculteurs·trices toutes productions, et porteurs·euses de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- S'initier à la géobiologie pour mieux appréhender les impacts sur les êtres vivants sur sa ferme.
- Améliorer les conditions de vie des animaux, plantations et personnes de la ferme.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Intervenant :

- Marie-France FOURRIER, géobiologue

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Définir la géobiologie, les réseaux magnétiques naturels, les passages d'eau souterrains et les points d'énergie particuliers.
- Découvrir et observer sa sensibilité aux réseaux magnétiques et aux passages d'eau.
- Savoir diagnostiquer un lieu.
- Connaître les outils de rééquilibrage d'un lieu.

Modalités pédagogiques particulières :

- Exercices pratiques sur une ferme





Géobiologie Perfectionnement



Lundi 9 et 30 octobre 2023



14h



En Sarthe sur une ferme d'un·e participant·e



Agriculteurs·trices toutes productions, et porteurs·euses de projet d'installation



Pré-requis : Avoir participé à une formation géobiologie initiation du GAB72 ou ailleurs



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Approfondir la géobiologie pour améliorer la compréhension des impacts des ondes sur les animaux vivants, les cultures et les bâtiments de la ferme.

Programme :

- Comprendre et ressentir les phénomènes d'un lieu.
- Poser un diagnostic quant à leurs impacts sur le lieu.
- Connaître et appliquer les rééquilibrages possibles.

Responsable formation :

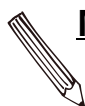
- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Intervenant :

- Marie-France FOURRIER, géobiologue

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22



Modalités pédagogiques particulières :

- Exercices pratiques sur une ferme

Commercialisation : prix de revient



Jeudi 26 octobre 2023

Jeudi 9 novembre

+ 1/2 journée en individuel sur RDV



17h30



Au GAB72 + la 1/2 journée sur votre ferme



Producteurs·trices toutes productions



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Déterminer et maîtriser son prix de revient en tenant compte des enjeux agro-environnementaux.
- Analyser son prix de revient pour piloter stratégiquement sa ferme sur le long terme.

Responsable formation :

- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Appréhender la notion de prix de revient pour une ferme.
- Identifier et comprendre les impacts économiques, environnementaux et sociaux liés au prix de revient.
- S'approprier l'outil Excel « prix de revient ».
- Reconnaître les « cas difficiles » et les spécificités par type de production.
- Développer son autonomie de pilotage stratégique pour sa ferme.
- Mettre en place un plan d'action agro-environnemental personnel sur sa ferme.

Modalités pédagogiques particulières :

- Une demi-journée de transfert d'acquis en RDV individuel.



Zone 1 :
légumes fruits

Zone 2 :
légumes feuilles

Zone 4 :
légumineuses

Zone 3 :
légumes racines

Planification et rotations des cultures maraichères



Jeudi 9 novembre 2023

Mercredi 22 novembre 2023 (le matin)

Jeudi 23 novembre 2023



17h30



Au GAB72 + la 1/2 journée d'exercices en visio



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Organiser la planification de ses cultures pour obtenir une production de légumes diversifiée.
- Diversifier ses cultures pour répondre à une stratégie commerciale de ventes continues.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.83.33

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Comprendre les enjeux de la planification et sa place centrale au cœur de l'organisation d'une ferme maraîchère diversifiée.
- Maîtriser la planification des légumes de conservation et des légumes d'hiver (sous abri).
- Maîtriser la planification des légumes du printemps et d'été.
- Connaître les principes de construction du plan de rotation.

Modalités pédagogiques particulières :

- Planning des cultures en PDL fourni
- Exercices pratiques en ligne



Préparations naturelles : purins, décoctions, macérations ...



Mardi 14 et mercredi 15 novembre 2023



14h



Au GAB72 + sur une ferme d'un·e participant·e



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Améliorer la qualité et la fertilité de son sol par la fertilité organique.
- Préparer ses purins, litière forestière fermentée et autres préparations à bases de plantes et de micro-organismes.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Définir les différentes préparations existantes (purin, macération, décoction, thé de compost, litière forestière fermentée ...).
- Connaitre les mécanismes de fonctionnement du sol vivant et des différentes préparations fertilisantes pour le sol.
- Élaborer les différentes préparations fertilisantes pour le sol avec le matériel adéquat.

Modalités pédagogiques particulières :

- Mise en pratique lors d'une visite de ferme.





Produire des légumes à forte valeur ajoutée

(endive, mesclun et asperge)



Mardi 5 et mercredi 12 décembre 2023



14h



Au GAB72



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Développer une production de légumes variés et à forte valeur ajoutée pour sécuriser un niveau de rentabilité pour sa ferme.
- Maîtriser les itinéraires techniques du mesclun, de l'endive et de l'asperge.

Programme :

- Comprendre les enjeux de la diversification de sa production de légumes.
- Gérer efficacement une production diversifiée de légumes.
- Maîtriser les itinéraires techniques du mesclun, de l'endive et de l'asperge.
- Développer ses ventes de légumes à forte valeur ajoutée en définissant une stratégie commerciale sécurisée pour sa ferme.

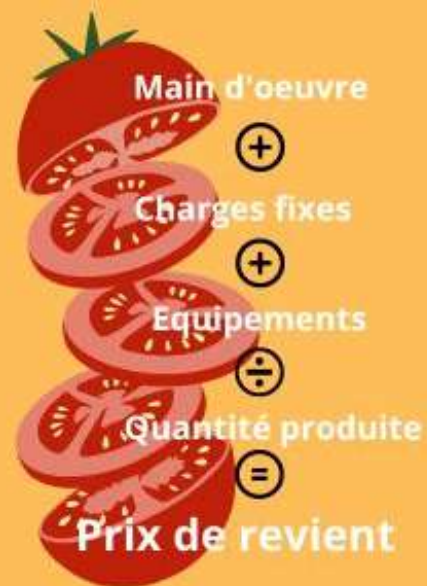
Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Commercialisation : prix de revient



Jeudi 14 décembre 2023

Jeudi 11 janvier 2024

+ 1/2 journée en individuel sur RDV



17h30



Au GAB72 + la 1/2 journée sur votre ferme



Producteurs·trices toutes productions



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Déterminer et maîtriser son prix de revient en tenant compte des enjeux agro-environnementaux.
- Analyser son prix de revient pour piloter stratégiquement sa ferme sur le long terme.

Responsable formation :

- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Appréhender la notion de prix de revient pour une ferme.
- Identifier et comprendre les impacts économiques, environnementaux et sociaux liés au prix de revient.
- S'approprier l'outil Excel « prix de revient ».
- Reconnaître les « cas difficiles » et les spécificités par type de production.
- Développer son autonomie de pilotage stratégique pour sa ferme.
- Mettre en place un plan d'action agro-environnemental personnel sur sa ferme.

Modalités pédagogiques particulières :

- Une demi-journée de transfert d'acquis en RDV individuel.





Transformation : du fruit à la confiture



A définir



7h



Au GAB72 et la Ferme de la Métairie



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Produire des confitures bio dans le respect des contraintes réglementaires.

Programme :

- Maîtriser les contraintes réglementaires liés à la production de confitures bio (obligations légales, règles sanitaires, règles d'étiquetage).
- Découvrir et comprendre le processus de fabrication de la confiture.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Intervenant :

- Amélie CORVAISIER, Ferme de la Métairie

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :



- Mise en situation dans un laboratoire de production de confiture bio.



Irrigation : installer son système



Mercredi 10 et jeudi 11 janvier 2024



14h



Au GAB72 + visite sur une ferme



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Gérer son système d'irrigation dans une logique d'économie d'eau.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Intervenant :

- William PARME, conseiller technique
maraichage de la CAB PDL

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Comprendre les différents composants d'un système d'irrigation.
- Concevoir son système d'irrigation : législation, dimensionnement, points de vigilance.
- Gérer les irrigations des cultures maraîchères de plein-champ et sous abris pour mieux valoriser la ressource.
- Appréhender les leviers et outils pour réduire les apports d'eau en conditions de maraîchage biologique diversifié.



Modalités pédagogiques particulières :

- Visite de ferme



Ravageurs, auxiliaires et maladies



Mardi 16 janvier 2024 et mardi 28 mai 2024



14h



Au GAB72 + visite sur une ferme



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Connaître et reconnaître les ravageurs et les maladies en maraichage bio.
- Savoir quels auxiliaires et traitements utiliser pour préserver les cultures en maraichage bio.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Connaître et savoir reconnaître les ravageurs et leurs dégâts sur les légumes.
- Connaître les processus écosystémiques liés aux ravageurs et auxiliaires des cultures.
- Connaître et savoir reconnaître les maladies et leurs dégâts sur les légumes.
- Diagnostiquer les dégâts sur vos cultures afin de prendre une décision pertinente d'action pour préserver vos cultures.



Modalités pédagogiques particulières :

- Visite de ferme



Transmettre sa ferme



Mardi 23 et mardi 30 janvier 2024
Mercredi 6 et mercredi 13 février 2024



28h



En Sarthe, sur une ferme d'un·e participant·e



Producteurs·trices toutes productions



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Prendre le temps de préparer son projet de transmission.
- Connaître les grandes étapes du parcours de la transmission.
- Etablir un plan d'actions.

Responsable formation :

- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Intervenants·es :

- Aurélien BOUCHAUD, animateur CAPP72
- Noémie COCQUEREAU, animatrice ADEARM Mayenne
- AFOC53

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Poser les bases de la réflexion et amorcer son cheminement personnel.
- Connaître et comprendre les aspects juridiques de la transmission du foncier.
- Comprendre le fonctionnement des différentes valeurs d'exploitation.
- Imaginer des formes de transmission créatives.
- Connaître l'outil de portage d'activité.
- Enclencher son projet de transmission : les étapes à connaître.
- Rédiger son plan d'actions personnel propre à sa transmission.



Modalités pédagogiques particulières :

- Témoignages d'agriculteurs·trices



Sol vivant : les apports de matières organiques



Mardi 30 et mercredi 31 janvier 2024
+ 1/2 journée en individuel



17h30



Au GAB72 + 1/2 journée en individuel sur votre ferme



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Être capable de connaître son sol.
- Savoir apporter des matières organiques de qualité au bon moment, dans la bonne quantité en fonction des cultures et de son sol.

Programme :

- Comprendre le fonctionnement du sol dans sa globalité.
- Connaître et utiliser les différents engrais et amendements de façon adaptée aux besoins des légumes.
- Comprendre les impacts économiques, sociaux et environnementaux des apports excessifs de matières organiques.
- Avoir une gestion efficace et globale de l'eau sur ses parcelles.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :



- Une demi-journée de transfert d'acquis en RDV individuel.
- Visite de ferme.



Irrigation : optimiser son système



Jeudi 1er février 2024



7h



Au GAB72



Maraichers·ères



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Savoir auto-analyser son système d'irrigation.
- Améliorer son système d'irrigation dans un objectif d'économiser l'eau.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Intervenant :

- William PARME, conseiller technique maraichage de la CAB PDL

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Diagnostiquer son système d'irrigation pour cibler les améliorations prioritaires.
- Connaître les différents leviers d'amélioration de son système d'irrigation (optimisation du débit des asperseurs, recours au goutte-à-goutte, automatisation).
- Économiser l'eau avec les récupérateurs d'eau de pluie (principes, mise en place et investissements).



Sol vivant : plan de fumure



Mercredi 6 février 2024



7h



Au GAB72



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Élaborer son plan prévisionnel de fumure en maraichage bio

Programme :

- Connaitre et comprendre le cadre réglementaire sur les nitrates et plan de fumure.
- Piloter la fertilisation de son sol via le plan de fumure.
- Utiliser un logiciel permettant d'établir son plan de fumure.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :



- Utilisation des logiciels en sous groupes.
- Apporter son ordinateur portable.

Sol vivant : engrais verts et fertilisants sans intrant animal



Jeudi 7 février 2024



7h



Au GAB72



Maraichers·ères et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Savoir faire pousser des engrais verts.
- Savoir utiliser les engrais verts adaptés à sa situation.
- Savoir utiliser des matières végétales pour amender et fertiliser ses sols.

Programme :

- Connaître les différentes matières disponibles pour fertiliser et leurs effets sur le sol.
- Connaître les différents engrais verts et leurs caractéristiques (engrais verts sous serre et en plein champ).
- Planter et utiliser les engrais verts correctement.
- Utiliser les végétaux et autres amendements pour une fertilisation de son sol sans intrant animal.
- Savoir faire le bilan des apports de minéraux et les équilibres à moyen/long terme nécessaire à votre sol (notamment le phosphore).

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22



S'installer en microferme



Du mardi 20 février au 23 février 2024



28h



Au GAB72



Porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Acquérir les bases techniques avec les spécificités d'une installation sur microferme en sol vivant et agroforesterie.
- Connaître les techniques de production les plus efficaces et performantes.

Programme :

- Définir une microferme et son fonctionnement.
- Connaître les principes de base du maraichage : planification des cultures, rotation, irrigation, entretien du sol.
- Connaître les outils manuels les plus pertinents à utiliser sur une microferme.
- Développer des cultures de verger sur une microferme.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org,
07.82.82.16.88

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :

- 2 visites de ferme.





Stratégie de commercialisation : définition et optimisation



A définir



14h



Au GAB72



Producteurs·trices toutes productions et porteurs·es de projet d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Acquérir la méthodologie et maîtriser les outils pour réaliser son étude de marché.
- Définir sa stratégie commerciale pour un développement de ses ventes et fidéliser sa clientèle.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Connaître et comprendre les mécanismes des différents modes de vente de ses productions (circuits-court, vente directe ...).
- Définir et maîtriser les outils pour réaliser son étude de marché.
- S'approprier et comprendre les enjeux d'une stratégie commerciale adaptée aux besoins du consommateur.
- Définir et mettre en place une stratégie commerciale.



Entretien et utilisation du tracteur



A définir



7h



En Sarthe, sur une ferme d'un·e participant·e



Producteurs·trices toutes productions et porteurs·es de projet
d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement général d'un tracteur.
- Savoir entretenir son tracteur et tout autre matériel motorisé.
- Utiliser pertinemment son tracteur pour limiter son usure dans le temps.

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Programme :

- Comprendre le fonctionnement d'un tracteur et de ses composants.
- Conduire son tracteur de manière à limiter son usure dans le temps.
- Entretenir et régler son tracteur et ses outils motorisés à ses besoins de travail.
- Diagnostiquer les signes avant-coureurs nécessitant un entretien ou une réparation.

Modalités pédagogiques particulières :

- Démonstration et exercices pratiques sur une ferme.





Ergonomie en maraichage



A définir



A définir



En Sarthe



Producteurs·trices toutes productions et porteurs·es de projet
d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- XXXX

Programme :

- XXXX

Formation en construction

Pour répondre au mieux à vos attentes, nous vous remercions de compléter l'enquête suivante :

<https://framaforms.org/formation-ergonomie-en-maraichage-1688543254>

Responsable formation :

- Amandine DEBOISSE,
amandine.deboisse@gab72.org,
07.44.56.87.33

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :

- Visite de fermes





L'atelier de production de petits fruits



A définir



14h



AU GAB72 + sur une ferme d'un·e participant·e



Maraichers·ères, arboriculteurs·trices et porteurs·es de projet
d'installation



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Acquérir les bases techniques des principales cultures de petits fruits.
- Mettre en place un atelier de petits fruits sur sa ferme.

Responsable formation :

- Frédéric JOUIN, frederic@gab72.org, 07.82.82.16.88

Intervenants :

- Fabienne HAGNEAUX, productrice en Sarthe
- Quentin OGER, producteur en Anjou

Inscription :

- Aurore BLATRIX, administration@gab72.org, 02.43.28.00.22

Programme :

- Acquérir les bases techniques de la culture de la fraise, la myrtille, de la groseille, du cassis et de la framboise.
- Appréhender les atouts et les contraintes d'un atelier de production de petits fruits.
- Penser la conception de son atelier petits fruits sur sa ferme.

Modalités pédagogiques particulières :

- 2 visites de ferme pour étude de cas concret.





Groupe d'échanges : protéines



A définir



7h



En Sarthe, sur une ferme d'un·e participant·e



Producteurs·trices de céréales



Pré-requis : Aucun



Voir la grille tarifaire page 6

Objectifs :

- Mettre en place des échanges collectifs de fourrages protéiques entre fermes.

Programme :

- Savoir choisir les cultures les mieux adaptées à sa ferme par rapport au besoin et les intégrer dans ses rotations.
- Identifier les besoins de récolte et de logistique.
- Être capable de structurer une logistique.
- Avoir des références d'échanges entre ferme pour définir le futur modèle économique.

Responsable formation :

- Olivier SUBILEAU,
olivier.subileau@gab72.org,
06.22.56.97.28

Inscription :

- Aurore BLATRIX,
administration@gab72.org,
02.43.28.00.22

Modalités pédagogiques particulières :

- Visite de ferme



Formations 2024-2025

Certaines de nos formations sont désormais programmées un an sur deux.

Vous pourrez retrouver **au programme 2024-2025** :

- Conserver mes productions de légumes : **la lactofermentation**
- Créer et développer **la biodiversité** sur ma ferme
- Installer **un rucher** sur ma ferme
- Concevoir un **verger-maraicher**
- Concevoir une **forêt nourricière**
- Connaître, cueillir et commercialiser des **plantes sauvages comestibles**
- Produire des **légumes à forte valeur ajoutée** (kiwi, raisin de table et champignons)

**Pour tout renseignement complémentaire sur
nos formations et prestations
d'accompagnement individuel.**

**Contactez-nous au 02.43.28.00.22 ou
contact@gab72.org**



Annexe I – Conditions Générales de vente

Organisme de formation : Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72)

Adresse : 16 avenue Georges Auric 72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 28 00 22

Email : contact@gab72.org

Numéro de déclaration d'activité : 52720089772

SIRET : 429 733 322 00045

Représentant·e légal·e : Anya Van Der Hoff en qualité de Présidente

PRÉALABLE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par l'organisme de formation et excluent l'application de toute autre disposition. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

1. Contrat et inscription

1.1. L'inscription à une formation peut se faire par mail, par téléphone ou en ligne en précisant ses coordonnées (au minimum : nom, prénom, courriel, et si possible n° de mobile et adresse postale). Il est aussi possible d'utiliser un bulletin d'inscription (papier ou mail) disponible dans le catalogue de formation.

1.2. Si le financeur ou l'entreprise bénéficiaire l'exige, une convention de formation est formée à la réception (courriel ou courrier) par l'organisme de formation lors de l'inscription.

1.3. Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

2. Coût, prise en charge de la formation et moyens de paiement

2.1. Les prix sont indiqués en euros net de taxe. Le coût de la formation est fixé selon le statut des bénéficiaires de la formation. Le coût a été arrêté par le Conseil d'administration du GAB 72 :

- Pour les contributeurs VIVEA : 50 € pour l'ensemble de la formation (1 à plusieurs jours. Il s'agit de frais d'inscription).
- Pour les stagiaires non finançables par VIVEA : 80 € par jour de formation (il s'agit de frais d'inscription et de participation financière).

2.2. Le coût de la formation peut être pris en charge.

La prise en charge du coût de la formation dépend du statut des stagiaires :

- Pour les non-salarié-e-s agricoles :
 - Prise en charge, partielle ou totale, par VIVEA, fonds de formation des entrepreneurs du vivant (dont candidat à l'installation dans le parcours PPP sous conditions).
 - Demande de prise en charge réalisée directement par l'Organisme de Formation.
 - Participation complémentaire facturée par l'Organisme de Formation en cas de prise en charge partielle.
- Pour les salarié-e-s agricoles ou para-agricoles :
 - Prise en charge, partielle ou totale, par OCAPIAT, Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.
 - Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.
 - Facturation du coût total à la structure employeuse par l'Organisme de Formation.

Annexe I – Conditions Générales de vente

- Pour les salarié-e-s et/ou fonctionnaires intervenant dans des collectivités territoriales :
 - Prise en charge, partielle ou totale, au titre de la formation professionnelle continue à évaluer.
 - Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.
 - Facturation du coût total à la structure employeuse par l'Organisme de Formation.

2.3. Les factures sont payables à la réception de la convention, par chèque ou virement.

Le paiement de la formation pourra se faire sur place, le jour de la formation au plus tard. L'organisme de formation se réserve le droit de refuser un-e stagiaire qui cumulerait des retards de paiements. Si la formation a lieu en distanciel, la facture devra être payée avant le début de la formation.

En cas de retard ou de défaut de paiement, l'organisme de formation adressera au client une mise en demeure. Suite à cette mise en demeure, les sommes dues seront immédiatement exigibles. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à épurement du compte.

3. Date, lieu, horaire et programme

3.1 Le programme de la formation renvoyé avec la convention de formation présente obligatoirement le programme, le lieu, et les dates du stage indicatives et mentionne les formateur·trice·s.

3.2 Une convocation précisant date, lieu, horaire et liste des participants est envoyée au plus tard 15 jours avant le début du stage.

3.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation ou de modifier le lieu de son déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

4. Annulation ou absence

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prix sera minoré au prorata du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

En cas de rétractation par le bénéficiaire de l'exécution de la présente convention dans un délai de moins de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas d'absence du/de la stagiaire le(s) jour(s) de formation, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas d'annulation sans raison valable par l'organisme de formation dans un délai de moins de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à prendre en charge les frais éventuellement engagés par le bénéficiaire de la présente convention (sur présentation de justificatifs). Les présentes dispositions ne s'appliquent en cas de report de la formation. L'organisme de formation se réserve la possibilité, en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires, d'annuler la formation jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. L'organisme de formation en informe le bénéficiaire. Si les sommes versées au titre de la participation à la formation sont remboursées, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée au bénéficiaire en raison d'une annulation par l'organisme de formation.

Annexe I – Conditions Générales de vente

En cas de réalisation partielle, sans raison valable, par le-la stagiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge. Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

5. Obligations du-de la stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

5.1 Le-la stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission de la convention signée implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation et l'acceptation des présentes CGV par le client.

5.2 Le-la stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il-elle est inscrit·e. Le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

6. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

6.1 Les supports papiers ou numériques remis au cours de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'organisme de formation ; ils constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Ils ne peuvent être utilisés et/ou reproduits partiellement ou totalement, sans l'accord exprès de l'organisme de formation.

6.2 Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

7 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'organisme de formation. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal ou un email contact@gab72.org à l'organisme de formation.

Les données personnelles recueillies sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

8. Litiges

8.1 En cas de réclamations, vous pouvez contacter l'Organisme de Formation à l'adresse suivante : contact@gab72.org. En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, le tribunal de commerce du Mans sera seul compétent.

Annexe 1 – Conditions Générales de vente

9. Divers

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client. Pour des commandes ultérieures, l'organisme de formation se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Annexe 2 – Règlement intérieur

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, R. 6352-1, R.6352-2, L.6352-4, L.6352-5 et L.4122-1 du code du travail. Il s'applique à tous-toutes les stagiaires que l'organisme accueille dans ses locaux ou dans des locaux mis à sa disposition.

Il a pour objet :

- De définir les mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.
- De fixer les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Tout·e stagiaire s'engage à respecter les termes du présent règlement pendant toute la durée de l'action de formation. A cet effet, un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Article 1

Toute modification dans la situation personnelle du·de la stagiaire, au regard des renseignements fournis au moment de l'inscription, doit être immédiatement portée à la connaissance de l'organisme de formation.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative. Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant, en fonction de sa formation :

- Les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les lieux de formation ;
- Toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le formateur ou la formatrice s'agissant notamment de l'usage des matériels éventuels mis à disposition.
- Pendant la durée de la pandémie de COVID 19 et dans le respect des préconisations du gouvernement, le port du masque est obligatoire. Les gestes barrières tels que le lavage des mains au gel hydro alcoolique devront être respectés.

Annexe 2 – Règlement intérieur

S'il-elle constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il-elle en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions.

Article 3 – Consignes incendie

Les consignes incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de l'organisme de formation. Le-la stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le-la stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout·e stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les services de secours en composant le 18 ou le 112 et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 – Consignes accident

Le-la stagiaire, victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou témoin d'un tel accident, avertit immédiatement la direction de l'organisme. Cette dernière entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de santé compétente.

Article 5 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boisson alcoolisée sur les lieux des stages est interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue sur les lieux des stages. Il est, en outre, interdit de fumer dans les endroits où cela n'est pas autorisé. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 6 – Respect des horaires

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Article 7 - Comportement

Il est demandé à Tout·e stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre et savoir-être en collectivité permettant le bon déroulement des formations.

Article 8 - Accès aux locaux de la formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation. Il ne peut y introduire ou faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ; procéder, dans ces derniers à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le-la stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur ou la formatrice.

Le-la stagiaire signale immédiatement au-à la formateur·trice toute anomalie du matériel.

Annexe 2 – Règlement intérieur

SANCTIONS ET GARANTIES

Article 10 - Sanctions

Tout manquement du-de la stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement pourra faire l'objet d'une des sanctions suivantes, prononcée par le responsable de l'organisme, en fonction de la nature et la gravité du fait reproché : rappel à l'ordre par la direction de l'organisme de formation ; avertissement écrit par la direction de l'organisme de formation ; exclusion temporaire de la formation ; exclusion définitive de la formation. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Aucune sanction ne peut être infligée au-à la stagiaire sans que celui-celle-ci et, le cas échéant, son employeur ne soient informé-e-s par la direction de l'organisme de formation, dans le même temps et par écrit, des griefs retenus contre lui-elle.

Article 11 - Garanties

Tout·e stagiaire a le droit de se défendre et de se faire assister par un tiers compétent, s'il le juge nécessaire.

Fait au Mans, le 30 octobre 2020

Anya Van Der Hoff, Présidente du GAB72

Signature



Annexe 3 - Le cofinancement Pôle Emploi

En amont de la formation



Le·a futur·e stagiaire contacte son conseiller·ère Pôle Emploi pour lui parler de son projet de formation avec le GAB72 qui lui est nécessaire dans son projet professionnel de retour à l'emploi ou de conversion professionnelle.

S'inscrit à la formation auprès du GAB72 par mail; téléphone ou en ligne en communiquant son N° de demandeur d'emploi au GAB72.



L'inscription doit se faire à minimum 1 mois avant le début de la formation, en raison d'une procédure stricte pour la prise en charge par Pôle Emploi



Une fois l'inscription reçue, le GAB72 publie sur la plateforme interne à Pôle Emploi son offre de formation demandé par le·a stagiaire.

De 3 à 5 jours après cette étape, le GAB72 établira un devis électronique via la plateforme Pôle Emploi qui sera directement communiqué au demandeur·euse d'emploi.



Le·a stagiaire accepte le devis en cliquant sur le lien reçu électroniquement.

Cela va générer automatiquement un mail à son conseiller·ère Pôle Emploi qui devra à son tour accepter le devis pour valider la participation à la formation.



La validation du devis par le·a stagiaire doit être fait à minima 15 jours avant le démarrage de la formation



Le GAB72 établit la convocation et convention de formation qui seront directement adressés à le·a stagiaire par mail 15 jours avant le démarrage de la formation.

Annexe 3 - Le cofinancement Pole Emploi

Au démarrage de la formation



Le GAB72 déclare la présence du-de la stagiaire via la plateforme de Pôle Emploi.



A la fin de la formation



Le GAB72 déclare le bilan de formation avec l'assiduité du-de la stagiaire via la plateforme Pôle Emploi.

Le GAB72 facturera Pôle Emploi via Chorus Pro et le-a stagiaire directement par mail.

Pour plus de renseignement sur les financements de formation, contactez-nous au 02.43.28.00.22



Envie de vous installer en bio ?
Venez participer à la réunion mensuelle
d'information sur le sujet.
Retrouvez les dates sur notre Facebook
@GAB72 et Démosphère.

Annexe 4 - Déjeuner à proximité du GAB72

Boulangerie Honoré (02.43.28.17.95)

(10 min à pied - 3 min en voiture)

Boulangerie avec snack

<https://honore-online.fr/#/commande-en-ligne/bons-plans/nos-produits>

Traiteur Le Rouge

(02.43.42.39.01)

(10 min à pied - 3 min en voiture)

Plat traiteur, possibilité de manger sur place

Biocoop

(10 min à pied - 3 min en voiture)

Magasin alimentaire avec snack

Carrefour Market

(10 min à pied - 3 min en voiture)

Magasin alimentaire avec snack

L'Annexe (02.43.42.04.31)

(10 min à pied - 3 min en voiture)

Brasserie sur place uniquement
A côté du Carrefour Market

L'Instinct (06.60.53.97.61)

(2 min à pied)

Brasserie sur place ou à emporter

Menu consultable sur leur page Facebook



Food Truck (sur le parking ou sur le trottoir d'en face)

• **Mardi**

- Road thai : cuisine asiatique (<https://www.road-thai.fr/>)
- Crêperie

• **Mercredi**

- Créole

• **Jeudi**

- P'ty Breizh : crêperie (06 19 47 08 58)
- Pizza



L'équipe de formation du GAB72



Amandine DEBOISSE

Absente le vendredi

Animatrice technique maraichage
07.44.56.87.33
amandine.deboisse@gab72.org



Missions :

- Accompagnement à l'installation
- Suivi technique en maraichage
- Formations, visites et groupes d'échanges en maraichage et cultures spécialisées
- Intervention en établissement d'enseignement agricole



Frédéric JOUIN

Animateur technique maraichage
07.82.82.16.88
frederic@gab72.org



Missions :

- Référent formation, formateur et animateur de groupes d'échanges
- Accompagnement technique et économique à l'installation
- Suivi technique en maraichage
- Diagnostic de site de future installation



Olivier SUBILEAU

Animateur technique filières longues et polyculture élevage
06.22.56.97.28
olivier.subileau@gab72.org



Missions :

- Formateur et animateur de groupes d'échanges
- Animateur de "Bio pratiquent"
- Accompagnement technique pour la conversion (PassBio1 à 3)
- Conseiller sur les aides financières et réglementation



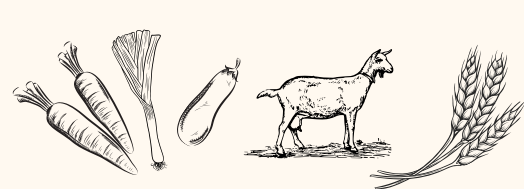
GAB72

Maison des Paysans - 16 av. G Auric
72000 Le Mans
02.43.28.00.22 ou contact@gab72.org
www.gab72.org

N° Organisme formateur : 527.200.897.72

Avec le soutien financier de





BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Votre identité & activité

NOM-Prénom :

Nom structure :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Mail :

Production principale :

Pratiquez-vous la vente directe : OUI / NON

Fournissez-vous la restauration hors domicile : OUI / NON

Vos autorisations

- ☐ J'autorise le GAB72 à exploiter mon image (via photos et/ou vidéos) pour la promotion et la communication de ses activités.
- ☐ J'accepte de recevoir les lettres d'informations du GAB72, l'actualité réglementaire du réseau.
- ☐ J'accepte que le GAB72 transmette à 1 tiers mes coordonnées dans le cadre de mon inscription à une formation (autres participants pour organisation covoiturage, porteurs de projets ...).

Vous êtes :

Mon adhésion est de :

- | | |
|--|---------------|
| ☐ Producteur·trice - 1 actif | 150 € |
| ☐ Producteur·trice - 2 actifs | 165 € |
| ☐ Producteur·trice - 3 actifs | 180 € |
| ☐ Artisan - Transformateur - Distributeur
Restaureur - Association | 150 € |
| ☐ Sympathisant Retraité·e agricole biologique | 70 € |
| ☐ Porteur·teuse d'un projet agricole | 70 € |
| ☐ Citoyens·nes sympathisants·tes | 30 € |
| ☐ Je souhaite bénéficier de la parution dans le Guide
de vente directe "Où manger bio en Sarthe ?" | + 20 € |

Je verse au GAB72 pour l'année 2023

_____ €

Sur le compte bancaire au nom de Groupement des agrobiologistes

IBAN : FR76-1548-9048-2500-0954-9960-139

BIC : CMCIFR2A

Une facture acquittée me sera transmise à réception du paiement de mon adhésion.

**... AVEC UN LABEL
PLUS COMPLET ET
EXIGEANT.**

